

La loi scolaire en Belgique

(De notre correspondant bruxellois)

La Chambre reprend donc ce 7 janvier la discussion du projet scolaire d'Etat. Restent à examiner les traitements du personnel, les subsides de l'Etat aux écoles catholiques, l'obligation pour les communes et les provinces de payer une partie des frais de l'enseignement libre concurrent du leur.

Du point de vue parlementaire, où en sommes-nous ?

L'instruction primaire obligatoire jusqu'à 14 ans a été adoptée à l'unanimité des votants, aux acclamations des gauches socialiste et libérale qui voyaient réaliser le grand principe de leur programme. La Droite, et plus faiblement l'opposition, restait silencieuse. Ce n'est pas en effet pour l'obligation scolaire que le gouvernement présente son projet, c'est pour les subsides aux écoles catholiques et des convents. L'obligation est la rançon des subsides. Après trente années de pouvoir, les libéraux se sont résignés à la voter sans l'avoir combattue avec acharnement.

Mais à peine votée, il s'est agi de la modifier. La Droite adopta l'article du gouvernement décidant qu'il faudra six ans pour appliquer l'obligation aux enfants nés avant 1905 et sept ans pour l'appliquer aux enfants nés en 1905 et en 1906.

Le gouvernement refusait même de prendre les mesures prévues par la loi, 15.000 enfants en âge d'aller en octobre prochain.

Puis, alors que les fils de bourgeois vont à l'école jusqu'à 18 et 25 ans, le gouvernement décide de laisser les enfants des ouvriers à l'école jusqu'à 14 ans, sous un certificat scolaire facultatif à l'âge de 13 ans.

Or si un enfant est bien éduqué, ce n'est pas lui permettre de quitter l'école à 13 ans, c'est lui faire poursuivre ses études et l'encourager à le faire.

Un député catholique du Luxembourg alla même jusqu'à proposer que l'enfant pût quitter l'école à 12 ans, alors que à 12 ans aucun enfant ne peut avoir utilement terminé ses classes primaires.

Mais ce certificat à 13 ans les écoles catholiques le donneront par complaisance. Ainsi le parti catholique fait coup double : il fournira des enfants aux écoles catholiques et de la jeune vianded à bon marché aux exploitateurs du travail.

Enfin, quatrième acte de sabotage catholique, le gouvernement accorde 35 jours de congé pour travaux saisonniers.

Il voulait les accorder même aux enfants n'ayant pas terminé leurs trois degrés primaires et refusait de limiter le congé aux travaux agricoles.

M. Woost, le chef de la Droite, défendit l'extension des travaux saisonniers à l'industrie.

C'était permettre aux chateaux et aux industriels de s'enrichir de l'odieuse exploitation du travail des petits enfants de moins de 12 ans, sous prétexte de travaux saisonniers, de faire une belle bataille et de laisser la présidence des députés socialistes l'emporter. Elle arracha au ministre des sciences la déclaration que le congé saisonnier scolaire ne s'appliquerait qu'à l'agriculture et que ni le travail à domicile, ni la briqueterie, ni la cristallerie, ni la gobeleterie ne pourraient en profiter.

Sans doute, la Droite espère se rattraper sur vote de la loi sur le travail des enfants. Le rapporteur exclut en effet de la limite d'âge de 14 ans le commerce et l'agriculture et, dans l'industrie, autorise l'emploi des enfants de 11 ans pendant un certain nombre de jours, sous certaines conditions.

Pour protéger les enfants, les socialistes livreront donc un nouveau combat pour faire concorder les prescriptions de la loi sur le travail infantile avec celles de la loi scolaire.

C'est que les épouvantables résultats du travail des enfants sont évidents. Les enfants de 11 ans, de 12 ans, de 13 ans, de 14 ans, sont des enfants qui ont travaillé pendant des heures par jour.

Devant l'effroyable spectacle des enfants au travail, à Hamme, M. Mahaim, professeur à l'Université de Liège, s'écria : « Si j'avais un enfant, plutôt que de le laisser à cette abominable exploitation, je le tuerais... »

A Boom, 27 pour cent des habitants âgés de plus de 21 ans ne savent ni lire ni écrire.

Dans le canton de Conich, il y a 33 illettrés sur 1.000 habitants de 13 à 52 ans ; dans le premier canton d'Anvers, 38 pour mille ; dans le canton de Boom, 215 pour mille.

Boom est le pays des briqueteries et l'on calcule que le travail des enfants briqueteriers exige qu'ils s'abaissent et se relèvent chaque jour 4.000 fois, se déplacent 4.000 fois, fassent 30 kilomètres de marche sur le chantier pendant onze heures par jour.

Cela, à 14 ans, à 13 ans, à 12 ans et moins encore, car les lois sont constamment violées.

Parvins petits que la réaction abandonne à l'exploitation des riches, à la pauvreté, à l'ignorance !

Et de bons philosophes s'imaginent qu'une éducation religieuse ou morale pourrait faire reculer la criminalité dans de pareils milieux de misère et d'ignorance !

D'autre part, comment l'instruction peut-elle se développer chez des enfants épuisés ? Néanmoins le parti catholique, qui craint plus un peuple instruit qu'un peuple ignorant et dominé plus aisément le second que le premier, continua son sabotage. Il repassa tous les amendements de l'opposition.

Ses sanctions de l'obligation scolaire sont insuffisantes ; admission de juge de paix, affiches, faible amende en cas de récidive.

En Belgique où le vote est obligatoire, il était un moyen efficace : la suppression du

Pour savoir l'Enfance

Deux projets hardis de Fédération des Colonies de Vacances. — Le 1^{er} Congrès de Troyes.

Le VI^e Congrès des Colonies de Vacances de France va se tenir à Troyes en février 1914. A quelques semaines de ce grand événement, nous nous proposons de jeter un coup d'œil sur l'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée et sur les projets qu'elle a conçus pour l'année prochaine.

Le 1^{er} Congrès de Troyes se tiendra du 1^{er} au 4 février 1914. Il aura pour thème : « L'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée et les projets pour l'année prochaine ». Les travaux du Congrès seront : 1. Le rapport de l'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée ; 2. Les projets pour l'année prochaine ; 3. La discussion des projets ; 4. Le vote des résolutions.

Le 1^{er} Congrès de Troyes se tiendra du 1^{er} au 4 février 1914. Il aura pour thème : « L'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée et les projets pour l'année prochaine ». Les travaux du Congrès seront : 1. Le rapport de l'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée ; 2. Les projets pour l'année prochaine ; 3. La discussion des projets ; 4. Le vote des résolutions.

La Colonie de Montagne

Dans le programme du Congrès figurent deux importantes questions. D'abord, la Colonie de Montagne. Elle a été créée par le décret du 15 février 1908, et elle a pour objet de donner à nos enfants de la région du Centre et du Nord un séjour de vacances dans les montagnes. Elle a été créée par le décret du 15 février 1908, et elle a pour objet de donner à nos enfants de la région du Centre et du Nord un séjour de vacances dans les montagnes. Elle a été créée par le décret du 15 février 1908, et elle a pour objet de donner à nos enfants de la région du Centre et du Nord un séjour de vacances dans les montagnes.

Le Congrès de Troyes

Voici le suggestif programme du Congrès de Troyes (VI^e congrès) qui se tiendra du 1^{er} au 4 février 1914. Le programme est le suivant : 1. Rapport de l'œuvre accomplie par la Fédération des Colonies de Vacances dans l'année écoulée ; 2. Les projets pour l'année prochaine ; 3. La discussion des projets ; 4. Le vote des résolutions.

Les Incartades de Védrières

Les Incartades de Védrières en Egypte avaient été accueillies avec enthousiasme. C'était la première fois qu'un aéroplane de France atterrissait au Caire et l'on se tarissait pas d'admirer sur la vaillance avec laquelle le célèbre aviateur avait vaincu toutes les difficultés d'un long et brillant voyage aérien. Cet enthousiasme, toutefois, dura peu. L'attitude de Védrières ne devait pas tarder, en effet, à refroidir les esprits. Il ne se passa pas de jours où ne surgisse un nouvel et fâcheux incident. On ne peut les énumérer tous. Qu'il suffise de savoir que la conduite du pilote à l'égard de M. Roux — qu'il a giflé et auquel il a refusé une réparation — n'est rien en comparaison de toutes les incartades inconvenantes dont Védrières se rend coupable depuis son arrivée.

Grave affaire d'espionnage en Allemagne

Königsberg, 6 janvier. — Une grave affaire d'espionnage vient d'être découverte à Königsberg : de nombreuses arrestations ont été opérées en grand secret pendant ces derniers jours.

Contre les Trusts

New-York, 6 janvier. — M. Bryan, secrétaire d'Etat, a déclaré, dans un discours prononcé à Topeka, que le gouvernement allait maintenant s'occuper, en premier lieu, de faire voter le projet de loi contre les trusts.

Le Procès du Colonel von Reutter et du Lieutenant Schiadt

Strasbourg, 6 janvier. — Ce matin, à neuf heures, ont repris les débats du procès von Reutter. L'assistance est moins nombreuse qu'hier. On remarque plusieurs généraux et un fonctionnaire du ministère de la guerre de Berlin.

Après les incidents de Saverne

Après les incidents de Saverne, le maire de Saverne, M. Gilbert, a été arrêté et conduit à la prison. Les incidents de Saverne ont été très graves et ont causé de nombreuses victimes.

L'empoisonneuse

Par Pierre DAX

Cette marque de sympathie toucha si profondément le docteur Lautard qu'il n'eût aucun scrupule à lui offrir un verre de vin. C'était un verre de vin de France, et il avait été préparé par lui-même.

Le trio sous les verrous

En attendant que leurs complices aillent les rejoindre au Dépôt, où ils ont été transférés au début de l'après-midi, Vidémont, Kazan et Villiers continuent à être l'objet

Les nouveaux lançants en automobile

Quatre dangereux malfaiteurs sont cernés à Ménilmontant, mais leur capture sera périlleuse. L'un des bandits prisonniers participa à l'attentat de Guyancourt. La complicité du charbonnier Calournelle.

Les Incartades de Védrières

Les Incartades de Védrières en Egypte avaient été accueillies avec enthousiasme. C'était la première fois qu'un aéroplane de France atterrissait au Caire et l'on se tarissait pas d'admirer sur la vaillance avec laquelle le célèbre aviateur avait vaincu toutes les difficultés d'un long et brillant voyage aérien.